

1^{er} novembre 2023

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2023 à 19 h 00 tenue au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

Est absent :

M. Louis Coutu, maire
M. Denis Vel, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme, Eden Lauzon, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller
M. Pascal Gonnin, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu leur convocation selon de délai requis par le CM et les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice-générale, fait fonction de secrétaire.

Un invité se joint à la séance.

1. ORDRE DU JOUR;

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Résolution d'engagement d'un opérateur de niveleuse;
3. Résolution pour engager un chauffeur de camion de déneigement;
4. Période de questions (obligatoire)
5. Levée de la séance

2023-11-188

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, lequel a été lu par madame la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE tous les membre du conseil sont présents le point suivant est ajouté après le point 3:

4. PAIEMENT DE FACTURES POUR LES DÉCORATIONS DE NOËL;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour modifié aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e)s.

2. RÉSOLUTION POUR ENGAGER UN OPÉRATEUR DE NIVELEUSE

2023-11-189

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d'un opérateur de niveleuse ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons affiché le poste et que le comité des ressources humaines a rencontré les candidats ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte d'engager M. Jean Gévry comme opérateur de niveleuse selon le contrat intervenu entre les parties;

Que l'entrée en fonction sera effective dès la réception de la niveleuse;

QUE M. Gévry sera en période de probation pour une durée de trois mois;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

3. RÉOLUTION POUR ENGAGER UN CHAUFFEUR DE CAMION DE DÉNEIGEMENT

2023-11-190

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d'un chauffeur de camion ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons affiché le poste et que le comité des ressources humaines a rencontré les candidats ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte d'engager M. Jacques Picard comme chauffeur de camion de déneigement selon le contrat intervenu entre les parties;

QUE l'entrée en fonction sera effective dès la première neige;

QUE M. Picard sera en période de probation pour une durée de trois mois;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

4. RÉOLUTION POUR LE PAIEMENT DES FACTURES POUR LES DÉCORATIONS DE NOËL

2023-11-191

CONSIDERANT QUE nous avons prévu au budget des sommes pour les décorations de Noël ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Eden Lauzon
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de rembourser les factures déposées par le conseiller M. Réal Vel au montant de mille cent soixante-quatre dollars et quarante-neuf sous (1164.49 \$), taxes incluses;

QUE cette dépense soit prise à même le budget décoration de Noël;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-11-192

CONSIDÉRANT QUE tous les points ont été traités, il est proposé par le conseiller Réal Vel que la séance soit fermée. Il est 19h19.

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et greffière-trésorière

M. Louis Coutu,
Maire « en signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »